

PROGRAMME INITIALE SST

Sauveteur Secouriste du Travail « Document de référence du dispositif SST – V8 - 01/2021 »

- ⊕ Formation de 2 jours - 14h00
- ⊕ 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- ⊕ Formation en présentiel
- ⊕ Accessibilités aux personnes en situation de handicap cf. aux conditions de certification du référentiel du dispositif SST- V8 -01/2021 INRS

Prix de la formation :

Intra : 1800 euros TTC/groupe de 4 à 10 personnes « les deux jours de formation »
Inter* : 270 euros TTC/par personne « les deux jours de formation »

Attention : *pour les formations inter-entreprises, si le nombre de candidats inscrits est inférieur à 8, 10 jours avant l'ouverture de la formation, nous serons dans l'obligation de reporter les dates ou d'annuler la formation.

Niveau requis/Public visé :

- ⊕ Prérequis : aucun
- ⊕ Public visé : Personnel devant connaître les gestes de premiers secours dans le cadre de leur activité professionnelle ou devant faire partie de l'effectif des secouristes imposé par le Code du Travail. Il s'agit prioritairement des personnels des entreprises relevant du régime général de la sécurité sociale. La formation concerne aussi les salariés des entreprises hors RGSS ayant signé une convention avec l'INRS ou souhaitant adopter cette formation.

Nombre de participants :

- ⊕ Minimum 4
- ⊕ Maximum 10

Objectifs de la formation :

- ⊕ A la fin de la formation SST Initiale (Sauveteur Secouriste du Travail), le stagiaire doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et de mettre en application dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et de la sécurité du travail.

Les méthodes pédagogiques :

- ⊕ Exposés interactifs, démonstrations en temps réel, démonstrations commentées justifiées, études de cas, mises en situation d'accidents du travail simulées.

Les moyens pédagogiques :

- ⊕ Mannequins « Pack famille little Anne QCPR »
- ⊕ DAE défibrillateur
- ⊕ Ordinateur « supports d'animation »

CGB Formations Céline GIRME

Siège social : 15 rue de Malaga – 66000 PERPIGNAN

Centre de formation : Bureau n°2 - Espace Entreprises Méditerranée - Rue Edouard Belin - 66600 RIVESALTES - 06 70 66 80 94 –

cgbformations@gmail.com

SIRET N° 890 046 204 00016 – APE 8559B - Enregistré par la DREETS sous le N° 76 66 02584 66, « cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

Habilitation INRS : 1518514/2022/SST-01/O/08

- ⊕ Rétro-projecteur
- ⊕ Plans d'intervention SST
- ⊕ Tableau blanc/feutres
- ⊕ Des outils « factice » permettant de réaliser des cas concrets selon les scénarios définis.
- ⊕ Documents INRS

Compétences visées – Prévention :

- ⊕ Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ⊕ Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- ⊕ Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Compétences visées – Secours :

- ⊕ Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- ⊕ Protéger de façon adaptée
- ⊕ Examiner la victime
- ⊕ Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptées au plus près de la victime
- ⊕ Secourir la victime de manière appropriée « résultat à atteindre » :
 - La victime saigne abondamment => Arrêter le saignement.
 - La victime d'étouffe => Lui permettre de respirer.
 - La victime se plaint d'un malaise => Éviter l'aggravation et prendre un avis médical.
 - La victime se plaint de brûlure => Éviter l'aggravation de la brûlure
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements => Éviter l'aggravation du traumatisme supposé.
 - La victime d'une plaie qui ne saigne pas abondamment => Éviter l'aggravation de la plaie.
 - La victime ne répond pas mais elle respire => Lui permettre de continuer à respirer.
 - La victime ne répond pas et ne respire pas => Assurer une respiration et une circulation artificielles

1 ^{ère} demi-journée	2 ^{ème} demi-journée
Présentation de la formation et de son organisation Le sauveteur secouriste du travail Les notions de base en prévention des risques professionnels La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement	<u>Les actions :</u> « Protéger » « Examiner » « Faire alerter/alerter » « Secourir »
3 ^{ème} demi-journée	4 ^{ème} demi-journée
Les actions secourir « suite »	Les actions secourir suite et fin Épreuves certificatives Bilan de la formation

Compétences du formateur :

- ⊕ Titulaire d'un certificat de formateur SST

Les épreuves certificatives :

Important : Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST

CGB Formations Céline GIRME

Siège social : 15 rue de Malaga – 66000 PERPIGNAN

Centre de formation : Bureau n°2 - Espace Entreprises Méditerranée - Rue Edouard Belin - 66600 RIVESALTES - 06 70 66 80 94 –

cgbformations@gmail.com

SIRET N° 890 046 204 00016 – APE 8559B - Enregistré par la DREETS sous le N° 76 66 02584 66, « cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

Habilitation INRS : 1518514/2022/SST-01/O/08

- ⊕ Épreuve 1 : mise en situation d'accident de travail (analyse/action)
- ⊕ Épreuve 2 : cadre réglementaire de l'activité SST

Formation certificative :

- ⊕ Attestation de fin de formation
- ⊕ Certificat d'acteur SST d'une durée de validité de 24 mois.

Important : La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Conditions de certification : Document de référence du dispositif SST – V8 - 01/2021

Compétences évaluées	Nature et description de l'épreuve	Durée
Épreuve certificative n°1		
Compétences 2, 3, 4 et 5	<p>Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.</p> <p>Le scénario proposé par le formateur devra être crédible en situation de travail et devra comporter au minimum les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 victime / 1 lésion, 1 ou plusieurs dangers persistants, 1 ou plusieurs témoins, des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie. <p>Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.</p>	<p>7 min par personne (1h10 pour 10 participants)</p>
Épreuve certificative n°2		
Compétences 1, 6, 7 et 8	Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.	<p>5 min par personne (0h50 pour 10 participants)</p>



Nous sommes conscients que chaque personne est unique et que vos besoins peuvent varier. C'est pourquoi nous vous proposons un entretien personnalisé avant ou dès le début de votre parcours. Lors de cet échange, nous pourrons discuter ensemble des conditions de certification des formations certifiantes de l'INRS, ainsi que des aménagements qui pourraient vous être utiles pour suivre votre formation dans les meilleures conditions. Par exemple, nous pouvons envisager des adaptations de supports de cours (par exemple, en FALC), des ajustements d'horaires, ou encore la mise à disposition d'outils spécifiques.

N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins, nous sommes à votre écoute.

Contact : Girme Céline 06.70.66.80.94